

OBJET GRAND PRIX DU ROMAN METIS 2015
DOTATION DE 5 000,00 EUROS AU LAUREAT 2015

Le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de la Réunion.

Porté en collaboration avec l'association La Réunion des Livres (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser les échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin, de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du réseau de lecture Publique et du Projet Educatif Global.

Les lauréats du prix pour les années précédentes sont :

2010

Maryse CONDE pour son livre « En attendant la montée des eaux » paru aux éditions JC Lattès. Une mention spéciale a été attribuée à Fouad LARAOUI, pour son livre « Une année chez les Français » paru aux Editions Julliard ;

2011

Lyonel TROUILLOT pour son roman « La belle amour humaine » (Actes Sud). Une mention spéciale a récompensé une auteure réunionnaise, Catherine PINALY, pour son roman « Sur une feuille de songe » (L'Harmattan) ;

2012

Tierno MONENEMBO pour son roman « Le terroriste noir » paru aux éditions du Seuil ;

2013

Léonora MIANO pour son roman « La saison de l'ombre » paru aux Editions Grasset ;

2014

In Koli Jean BOFANE pour son roman « Congo Inc. Le testament de Bismarck » paru aux Editions d'Actes Sud.

Rapport n°15/3-01

Dans le cadre de ce prix, une cérémonie de remise du prix au lauréat aura lieu dans la première quinzaine de décembre 2015. Le lauréat recevra, à cette occasion, de la part de la Ville de Saint-Denis, un trophée mettant en valeur les principes humanistes portés par le prix, ainsi qu'une dotation de 5 000,00 €, comme convenu dans le règlement du prix.

Je vous demande donc :

- D'approuver la dotation de 5 000,00 euros pour 2015 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix Roman méritis de la Ville de Saint-Denis ;
- De m'autoriser à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15301-1-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET GRAND PRIX ROMAN METIS 2015
DOTATION DE 5 000,00 EUROS AU LAUREAT - 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-01 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur René-Louis PESTEL, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/Jeunesse /Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la dotation de 5000,00 euros pour 2015 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix Métis de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.